

De mercredi dernier au vendredi 1er Septembre, **le Ministre des Outre-Mer, M. Philippe Vigier**, était en déplacement sur le département de la Réunion.

Fort de sa représentativité obtenue aux dernières élections professionnelles, **la 1^{ère} Organisation Syndicale Pénitentiaire de l'Océan Indien** a été reçue par le conseiller du Ministre, M. Déobal Gobin.



Le 31/08/2023, l'Union Régional UFAP UNSa Justice Réunion Mayotte a donc porté avec force la voix des personnels pénitentiaires de l'Océan Indien.

Durant cet échange, notre Organisation Syndicale a pu de nouveau exiger l'application de la loi égalité-réelle !

Tant dans nos établissements pénitentiaires que dans les S.P.I.P, les moyens humains et structurels continuent de manquer ! C'est pourquoi l'UFAP UNSa Justice a de nouveau réclamé « un Plan Marshall Ultra Marin ».

Face à l'inflation pénale (+7%), il est grand temps que la pénitencière de la Réunion et de Mayotte obtiennent les mêmes moyens humains et structurels que la métropole (**la création d'une E.L.S.P avec apport d'effectif sur le CP Le Port et la MA St Pierre, l'aboutissement du « projet ALIP Ouest » et son apport en personnel, un nouvel établissement dans le Sud de l'île et le déménagement de l'ALIP Sud, la création d'une UHSA, l'extension du C.P Majicavo, la création d'un CD à Mayotte et le déménagement du SPIP 976...**).

Cette audience ministérielle aura également été l'occasion pour l'Union Régional UFAP UNSa Justice Réunion Mayotte d'exiger une « **réflexion de fond** » quant à la gestion de nos détentions (*mise en place d'une politique de transfert régionale*) et la gestion des "cas psy".

Dans un même temps, l'Union Régional UFAP UNSa Justice Réunion Mayotte a rappelé son attachement au statut de la fonction publique et dénoncé les effets destructeurs des dernières réformes : **une « L.O.P.J 2023 » qui acte la contractualisation des métiers pénitentiaires au travers du « surveillant adjoint contractuel » et la loi de transformation de la Fonction Publique, qui permet désormais à l'Administration de faire disparaître l'ensemble des priorités légales fixées par l'article 60 de la loi de 1984 (rapprochement conjoint, RQTH, C.I.M.M.) au profit d'un profilage des postes...**

Sensibilisé aux questions pénitentiaires par l'Union Régional UFAP UNSa Justice Réunion Mayotte, **le conseiller du Ministre s'est engagé à recevoir notre Organisation Syndicale très prochainement, afin d'étudier en détails, nos revendications et propositions.**

Pour l'Union Régional UFAP UNSa Justice Réunion Mayotte rendez-vous est donc pris!

A Saint-Pierre, le 04/09/2023

L'UR UFAP Unsa Justice Réunion Mayotte